Solidarité agricole

Avril 2014, vol. 27, n° 2

UPA FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE

ÉDITORIAL

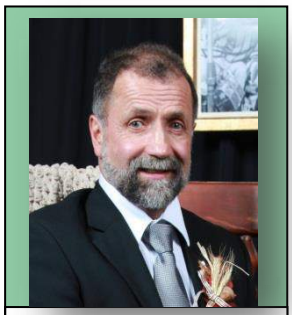

François Bourassa, président

Bonjour Productrices, Producteurs,

L'hiver 2014 a été long et froid. Il ne faut plus parler de réchauffement de la planète, mais plutôt de changement ou de dérèglement, ça me semble plus approprié. Pendant ce temps-là, l'actualité a été source de chaudes discussions. Quand on parle de charte de la laïcité ou de nationalisme, les esprits s'échauffent. Le libre-échange, les remises en cause de la gestion de l'offre et l'accaparement des terres sont aussi des sujets qui animent les discussions dans le milieu agricole. La cerise sur le sundae : nous revoilà en campagne électorale après 18 mois.

Si en cours d'année vous vous retrouvez loin de l'action et vous sentez impuissant à intervenir, vous avez maintenant le privilège et le devoir d'aller voter.

À toutes les occasions que vous avez de rencontrer des candidats, il faut leur rappeler l'importance économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Plus nombreux nous serons à véhiculer ce message et plus nous aurons de chances de voir un plus grand nombre d'élus poser des gestes qui concrétiseront nos efforts.

Devant les critiques répétées contre la gestion de l'offre et la mise en marché collective, il faut se rappeler que tous les secteurs d'activité économique se concentrent et se regroupent; de la transformation à la distribution. Les alliances et autres formes d'association sont obligatoires pour réussir dans un marché de plus en plus compétitif.

La solution la plus efficace pour tirer notre épingle du jeu, c'est de parler d'une seule voix. Parfois, les gains individuels sont intéressants à court terme, mais l'action collective finit toujours par rapporter plus.

Au cours d'une récente journée de réflexion sur l'insertion sociale et la sécurité alimentaire visant à aider 6 % de la population qui, pour une période plus ou moins longue, a besoin de soutien pour se nourrir (20 000 personnes en Estrie) les participants - dont je faisais partie - ont pris conscience que les solutions qui marchent sont toujours collectives : cuisines collectives, jardins communautaires, regroupements d'achats ou coopératives de toutes sortes.

De partout on reconnait que la meilleure façon d'obtenir des résultats c'est de rassembler ses efforts. Ne nous revient-il pas de protéger et faire croître ce que nos prédécesseurs ont développé?

En terminant, j'espère que lorsque vous lirez ces lignes les érables seront dégelés et que vos tuques et mitaines seront remisées.

Le 7 avril, rendez-vous tous aux urnes! C'est votre privilège et votre devoir.

François Bourassa

SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la Fédération de l'UPA-Estrie
4300 boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6
819 346-8905 (fabrication syndicale)
Sans frais 1 855 741-8905
www.estrie.upa.qc.ca

Distribution : fermes familiales de l'Estrie
Tirage : 2 800 exemplaires
Dépôt légal : ISSN 1488-4372
Envois poste-publication no de convention : 40026310

ESPACES PUBLICITAIRES
Abonnements : 2 700 entreprises agricoles
ANNONCER VOS ACTIVITÉS
Valéry Martin 819 346-8905
vmartin@upa.qc.ca
Date de tombée : 23 mai 2014
Date de parution : 13 juin 2014

Dans ce numéro :

À la rencontre du CE 3
Formation obligatoire en abattage manuel 5
Mise au point sur le *Guide* de la SAAQ 7
La relève en mission en France 11
Le CIBLE *quossa donne*? 15

Producteurs agricoles

PRÉPAREZ VOTRE RELÈVE !

Une main-d'œuvre qualifiée, une relève formée,
ça passe d'abord par la diplomation ou la qualification.

conciliation
études-travail

jechoisismonemployeur.com

Ville de Sherbrooke : 819 563-1600 poste 103 | MRC Memphrémagog : 819 843-3007 poste 226 | MRC Val St-François : 819 845-5900
MRC Granit : 819 583-1101 poste 240 | MRC des Sources : 819 879-7667 | MRC Coaticook : 819 849-0440 poste 230 | MRC Haut-St-François : 1 877 772-1513

À la rencontre des membres du conseil exécutif de votre Fédération de l'UPA-Estrie

Valéry Martin, M.A., conseillère aux communications

Nous poursuivons aujourd'hui la présentation des membres du conseil exécutif de la Fédération de l'UPA-Estrie débuté en février. Considérant que tous les intervenants du monde agricole n'ont pas souvent la chance de rencontrer les principaux dirigeants de la Fédération de l'UPA-Estrie, ces présentations peuvent être utiles pour plusieurs personnes.

Saluant l'arrivée des gens de six municipalités de la MRC du Granit dans notre dernière édition nous vous avions présenté le président, François Bourassa et le vice-président, Réal Marcoux. Continuons avec les trois autres membres.

Lynne Martel-Bégin est productrice laitière et forestière à Bury. Demeurant maintenant à East Angus, elle et son conjoint, Rodrigue, travaillent toujours à la ferme, mais achèvent le processus de transfert à l'un de leurs trois enfants. Cela donne plus de temps à Lynne pour « profiter » de son premier petit-fils et vaquer à ses multiples implications. Elle a débuté comme administratrice en 2002 au Syndicat de l'UPA de Sawyerville duquel elle a occupé la présidence dès 2008. Sawyerville est maintenant fusionné avec les syndicats de Weedon et de La Patrie pour former le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François dont Lynne est la présidente. Elle est membre du conseil exécutif depuis 2009. Elle préside aussi le Comité vie syndicale de la Fédération.

Serge Beauvais est producteur laitier et acéricole à Magog. Lui et sa conjointe, France ont quatre enfants. Toute la famille est bien impliquée à la ferme et dans les diverses activités de l'Union en plus d'offrir des repas à leur cabane à sucre. Serge a débuté comme administrateur en 1990. Il préside le Syndicat de l'UPA de Magog, devenu Memphrémagog, depuis 2000 (sauf un an en 2003). Serge est membre du conseil exécutif depuis 2009 (sauf entre 2010 et 2012). Il est responsable des dossiers d'agroenvironnement et siège au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

Lyne Girard est productrice acéricole à Milan. Elle transforme aussi ses produits. Lyne et son conjoint Richard ont trois enfants et un petit-fils. Administratrice depuis 2002, elle a siégé au Syndicat de l'UPA de Lac-Mégantic, qu'elle préside depuis 2012. Le syndicat se nomme maintenant Syndicat local de l'UPA du Granit. Lyne a aussi siégé aux syndicats estriens des producteurs acéricoles et des agricultrices. Membre du conseil exécutif de la Fédération depuis 2013, elle est responsable des dossiers de santé et sécurité au travail et est membre du comité vie syndicale. Elle siège aussi au Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est.

Votre *Solidarité agricole* par courriel

Vous êtes deux copropriétaires ou plus de votre ferme mais ne recevez qu'un seul exemplaire du *Solidarité agricole*? C'est normal. Toutefois, il y a une solution! Il vous suffit d'écrire à vmartin@upa.qc.ca afin de faire ajouter votre courriel sur la liste d'envoi. Ainsi, vous ne manquerez aucun numéro de votre bulletin préféré.

Sachez que votre *Solidarité agricole* est aussi disponible sur le site de la Fédération de l'UPA-Estrie à www.estrie.upa.qc.ca dans la section Salle de presse.

Bienvenue aux nouveaux membres*

#	Entreprises	Membres	Production	Syndicat local
1.	Entreprise Laitière L.P.J.A. inc.	Jacques Lapointe	Laitière	Coaticook
2.	Les Exploitations Au Fil du Temps senc.	Marie-Ève Filion & Steve Tanguay	Horticulture ornementale	Coaticook
3.		Roger Masson	Acéricole	Coaticook
4.		Alain Robert	Cultures commerciales	Des Sources
5.		Patrice Fortier	Ovine	Granit
6.	Érablière M. Fredette inc.	Martin Fredette	Acéricole	Granit
7.		Richard Martin	Acéricole	Granit
8.	9256-1216 Québec inc.	André Lapierre	Acéricole	Granit
9.	Investissements LBJA inc.	Amanda, Joe et Léo Hamel & Bernadine Taylor	Sapins de Noël	Haut-Saint-François
10.		Simon Marcoux	Bovine	Haut-Saint-François
11.		Michel de la Chenelière	Biologique	Memphrémagog

* Un nouveau membre est un producteur ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion.

Chasse au dindon sauvage – Modifications réglementaires

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) vient d'annoncer des dispositions réglementaires applicables dès la saison de chasse du printemps 2014.

En Estrie (zone 4), la durée de la période de chasse sera devancée d'une semaine et passera de 12 à 22 demi-journées. Il sera aussi possible de récolter un 2^{e} dindon sauvage avec barbe au cours d'une même année.

Les populations de dindon sauvage sont en croissance un peu partout mais surtout en Estrie. Ces nouvelles mesures visent à assurer une mise en valeur optimale du dindon sauvage au Québec, d'offrir des possibilités de récoltes intéressantes aux chasseurs et de permettre une saine gestion des populations. Les biologistes du MDDEFP continuent de surveiller l'état des populations dans l'ensemble de la province.

La réglementation sur la chasse au dindon sauvage peut être consultée au : www.mddefp.gouv.qc.ca/faune

Nouveau conseiller en acériculture

La direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) nous informe que Bernard Lapointe, ingénieur forestier, agira à titre de conseiller technique en acériculture en remplacement de Marie-Josée Lepage qui est absente pour une durée indéterminée.

Le principal mandat de Bernard Lapointe sera d'assurer le développement de la filière acéricole pour la région de l'Estrie tout en continuant d'assurer un appui technique en environnement concernant l'implantation d'aménagements alternatifs en production bovine. Il assurera une présence de deux jours par semaine au Centre de services de Lac-Mégantic et de trois jours par semaine au Centre de services de Sherbrooke.

Lac-Mégantic : 819 583-0780, poste 28 – Sans frais : 1 888 583-0780 – Télécopieur : 819 583-2743
Sherbrooke : 819 820-3001, poste 4305 – Sans frais : 1 800 363-7461 – Télécopieur : 819 820-3942

Formation obligatoire en abattage manuel

Jessica MacKay, répondante en formation agricole

Depuis le 13 juin dernier, le nouveau Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (RSSTAF) est en vigueur. Ce règlement touche un grand nombre de producteurs agricoles, particulièrement les producteurs acéricoles.

L'article 27 du règlement concerne la formation et stipule que: Tout travailleur qui effectue l'abattage manuel d'un arbre à l'aide d'une scie à chaîne doit:

1. avoir reçu et réussi une formation théorique et pratique en matière de santé et sécurité du travail, selon le contenu du cours « Santé et sécurité en abattage manuel (234-361) » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
2. être titulaire d'une attestation délivrée par un organisme désigné par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), à l'effet qu'il a reçu cette formation et qu'il a réussi l'examen requis. Cette formation appelée habituellement le « 16 heures » doit obligatoirement être donnée par un formateur accrédité.

Nous vous invitons à vous informer auprès de la CSST pour savoir si vous ou vos employés êtes concernés par ce règlement. Voici le lien qui vous mènera à la nouvelle réglementation dans le secteur forestier :
http://www.csst.qc.ca/prevention/secteur/foresterie/Pages/comprendre_reglement.aspx
Vous pouvez également joindre la CSST au 1 866 302-2778.

Si des producteurs de la région en expriment le besoin, votre Collectif en formation agricole ajoutera évidemment des formations en abattage manuel certifiées CSST à son calendrier.

Contactez-nous via rfaestrie@upa.qc.ca ou 819 346-8905, poste 114.

Suivi de l'assemblée générale du Syndicat des producteurs de lait de l'Estrie

Mariane Paré, agr., conseillère à la vie syndicale

La dernière assemblée générale du Syndicat des producteurs de lait de l'Estrie (SPLE) a eu lieu le 10 mars dernier. C'est la dernière puisque l'Assemblée a autorisé le processus de transfert des actifs du SPLE au nouveau Syndicat des producteurs de lait du Québec. Quelque part en mai, l'entité estrienne sera convertie en conseil régional. Les élus au conseil d'administration sont : Bruno Letendre, président, Marcel Blais, 1er v.-p., Douglas Morrison, 2e v.-p., Denis Hébert, Roger Ferland, Charles Drouin et Karine Moreau.

Rappel : des rumeurs au sujet de vente de lait au noir circulent dans la région. Je reçois, en toute confidentialité, les informations susceptibles d'arrêter les fraudeurs et ainsi protéger votre gestion de l'offre.

Félicitations aux champions du concours Lait'Xcellent !

Médaille d'or	Ferme Jovigny inc. de Nantes
Médaille d'argent	Ferme Roggua enr. de Stanstead
Médaille de bronze	Ferme Cotnoir B.M. enr. de St-Herménégilde

Rappelons que le concours Lait'Xcellent, honore les producteurs qui se sont distingués pour la qualité exceptionnelle de leur lait.

En agroenvironnement, un producteur avisé en vaut deux!

Julie Duquette, agr., M. Sc., Club agroenvironnemental de l'Estrie
Collaboration spéciale

Déjà 15 ans que je suis en agroenvironnement, j'en ai fait des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des bilans de phosphore, des suivis aux champs, des profils de sol, etc. Je vous ai vus adopter, améliorer, perfectionner vos techniques de travail de champs. Mais, une chose qui change tout le temps, pour laquelle on se doit d'être toujours à jour, c'est le volet réglementaire qui entoure l'agroenvironnement, notamment avec le Règlement sur les exploitations agricoles.

Depuis quelques années, nous observons un resserrement des mesures de contrôle appliquées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), notamment concernant le PAEF et le bilan de phosphore. Auparavant, certains dossiers étaient choisis aléatoirement pour une vérification sommaire, mais maintenant il y a un projet pilote provincial de vérification qui a été mis en place. Les inspecteurs vérifient tout: PAEF, bilan phosphore, ententes d'épandages, types de cultures et inventaire des animaux. Actuellement, les dossiers vérifiés sont sélectionnés, notamment en fonction du bilan P (près de l'équilibre). On constate aussi que les producteurs qui exportent leurs fumiers/lisiers ainsi que leurs receveurs sont souvent ciblés par les visites de contrôle!

Mais… ne paniquons pas!!!

Les producteurs doivent donc adopter une stratégie afin de faciliter les visites de contrôle... et c'est possible! Quelques suggestions vous permettront de vous assurer que tout aille bien.

1. Être à l'ordre et conforme dans votre PAEF et bilan phosphore.
    - Avoir fourni les informations réelles de votre entreprise à votre agronome et l'aviser de toute modification dans votre dossier (cheptel, champs, plan de rotation de cultures, etc.);
    - Avoir des baux de location écrits, signés et valides;
    - Avoir des ententes d'épandages écrites, signées et valides;
    - Tenir son registre d'épandage;
    - Avoir vos analyses de sols et de fumiers à jour;
    - Avoir tous ces documents à jour, rapidement accessibles et à portée de main;
    - Etc.

2. Répondre <u>rapidement</u> à toute demande du MDDEFP. Certains d'entre vous se retrouvent avec un avis d'infraction pour ne pas avoir répondu aux demandes de contrôle dans un délai raisonnable, parfois même, après plusieurs avis.

3. Tenir votre agronome au courant des demandes de suivi de votre dossier et l'aviser de tout problème avec un analyste. Nous pouvons vous être utiles pour fournir rapidement les documents demandés par les analystes de votre dossier. Nous connaissons habituellement très bien et maintenons un lien privilégié avec les gens du MDDEFP de notre région.

Si tout ça est fait, c'est déjà un très bon début et généralement tout devrait bien aller lors de l'analyse de votre dossier. Si vous désirez obtenir de l'aide, tant pour le volet réglementaire que pour les suivis de champs, les conseils techniques et autres, il nous fera plaisir de vous donner un coup de main! Notre préoccupation première est de vous donner un service personnalisé, rapide et adapté à vos besoins. N'hésitez pas à communiquer avec le Club agroenvironnemental de l'Estrie au 819 820-8620.

Mises au point sur le *Guide* de la SAAQ sur le transport agricole

François Thomas, urb., responsable de l'aménagement

Voici les réponses aux différentes questions laissées en suspens lors des présentations explicatives tenues récemment au sujet du *Guide sur le règlement concernant la visibilité et la circulation des machines agricoles d'une largeur de plus de 2,6 mètres*.

Véhicule de ferme

Cinq véhicules d'un même propriétaire peuvent être immatriculés comme véhicules de ferme (pick-up ou autres).
Plaque « F » = Masse nette de 3 000 kg ou moins.
Plaque « L » = Masse nette de 3 000 kg ou plus.

Permis de conduire

Le permis de classe 8 permet de conduire un tracteur et une moissonneuse-batteuse dès 16 ans.

Camionnage lourd (exemption de l'application des normes relatives aux heures de conduite et de repos)

Un camion porteur de deux ou trois essieux utilisé pour transporter des produits primaires provenant d'une ferme (ex : œufs), d'une forêt (ex : bois de chauffage) ou d'un plan d'eau est exempté à la condition que l'exploitant du camion en soit le producteur. Cette exemption s'applique pour revenir vide ou avec des produits servant à l'exploitation de la ferme, de la forêt ou du plan d'eau.

Corrections au *Guide*

Contrairement à ce qui est indiqué à la page 11 du *Guide* les règles applicables lorsqu'une machine agricole remorquée excède la largeur du tracteur d'un seul côté sont les suivantes :

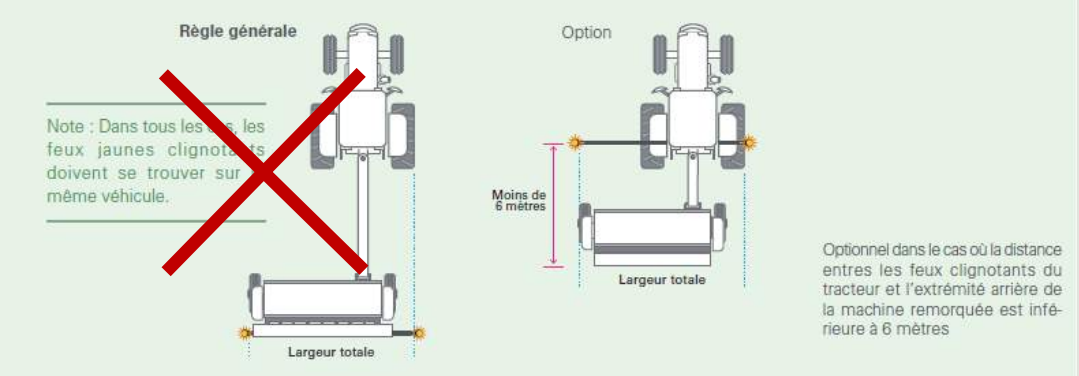

Des feux clignotants sont obligatoires tant sur le tracteur que sur la machine remorquée.

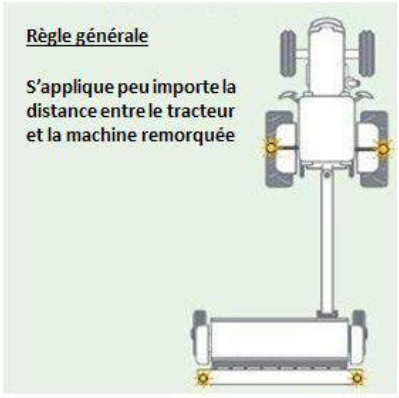

Contrairement à ce qui fut annoncé, un tracteur ne peut pas servir d'escorte.

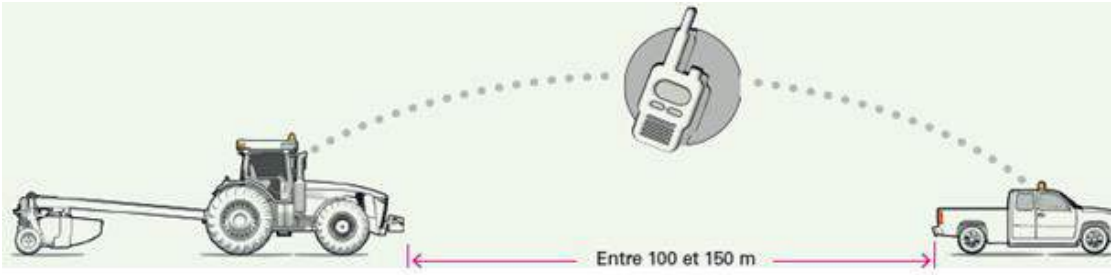

Le *Guide sur le règlement concernant la visibilité et la circulation des machines agricoles d'une largeur de plus de 2,6 mètres* peut être consulté sur le site de la SAAQ :
http://www.saaq.gouv.qc.ca/documents/documents_pdf/prevention/html/guide_machine_agricole.html

Concours Tournez-vous vers l'excellence!

La période d'inscription se termine le 27 mai

La Financière agricole du Québec est fière de lancer la dixième édition de son *Concours Tournez-vous vers l'excellence!* qui vise à mettre en lumière la relève agricole. Depuis la première année, le concours a permis à près de 300 jeunes entrepreneurs agricoles d'améliorer leur plan d'affaires et de se donner une chance supplémentaire de développer leur entreprise. Depuis 2005, 27 d'entre eux se sont vu décerner des bourses totalisant 82 000 $.

Encore cette année, La Financière agricole du Québec sélectionnera dix finalistes en fonction de l'excellence de leur profil d'entrepreneur, de leur passion, de leurs talents et des qualités de gestionnaire qui les animent. Parmi eux, trois lauréats se partageront un grand prix de 5 000 $ et deux bourses de 2 500 $. De plus, pour une troisième année, le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) décernera une bourse de 1 500 $ à l'un d'entre eux, qui se sera démarqué notamment par l'importance de son encadrement ou de son mentorat.

Les jeunes entrepreneurs agricoles qui désirent soumettre leur candidature peuvent le faire du 3 mars au 27 mai 2014 auprès de leur centre de services de La Financière agricole du Québec. Pour être admissibles, ils doivent respecter les conditions suivantes :

- être âgés de 18 à 40 ans au moment de l'inscription;
- être en affaires depuis deux à sept ans;
- détenir au moins 20 % des parts dans l'entreprise;
- avoir reçu ou s'apprêter à recevoir une subvention au démarrage ou à l'établissement, en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

Un jury déterminera dix finalistes qui seront conviés au dévoilement des lauréats **le 6 novembre prochain à Drummondville**, lors du Colloque Gestion organisé par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

Pour en apprendre davantage au sujet de l'aide à l'établissement, de l'aide au démarrage ainsi que du *Concours Tournez-vous vers l'excellence!*, consultez la section *Relève* du site Internet de La Financière agricole du Québec au www.fadq.qc.ca, ou encore sa page Facebook.

Journée ovine de l'Estrie invitation

Mercredi 16 avril 2014 - 9 h 30
Salle France-Gagnon-Laprade
112, rue du Parc
Saint-François-Xavier-de Brompton

Coût : 25 $ avant le 4 avril 2014
30 $ inscription sur place
(taxes et repas inclus)

Pour information communiquez avec :
Jasmine Maurice
819 346-8905, poste 119

- **Projet CIDR, contrôle de la reproduction des brebis**
  François Castonguay, chercheur en production ovine
  Agriculture et Agroalimentaire Canada
- **Aspect économique de l'utilisation du CIDR**
  Rock Martel, agr., conseiller en production ovine, MAPAQ Estrie
- **Santé et gestion des béliers**
  Richard Bourassa, vétérinaire, Clinique vétérinaire de Sherbrooke
  André Charest, d.t.a., conseiller en production ovine, MAPAQ Estrie
- **Atelier - Bergerie l'Agneau d'Or**
  Pose CIDR et Observation de l'état de santé d'un bélier
  Richard Bourassa, vétérinaire, Clinique vétérinaire de Sherbrooke

La Journée ovine de l'Estrie, une journée remplie de sujets intéressants!
Une occasion d'apprendre, de discuter et de réseauter.

Fondation du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de l'Estrie

Stéphanie Forcier, agente syndicale

Le 11 décembre dernier, 30 productrices et producteurs agricoles ont pris part à l'assemblée de fondation du Syndicat des producteurs de cultures commerciales de l'Estrie (SPCCE) et ont donné leur assentiment à ce nouveau syndicat. Auparavant, les producteurs estriens étaient jumelés avec le Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Saint-Hyacinthe. Cette fondation permettra d'être plus actif en Estrie, de vous informer davantage et d'envoyer un plus grand nombre de délégués à l'assemblée générale de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ) et ainsi, mieux représenter notre région.

Le SPCCE qui représentera plus de 400 producteurs de l'Estrie entrera officiellement en fonction le 1er avril 2014. Un représentant du Syndicat siègera au conseil d'administration de la Fédération de l'UPA-Estrie et le président fera partie du conseil d'administration de la FPCCQ.

Voici donc les administrateurs élus : De gauche à droite à partir de la rangée du haut : Dany Mayrand, Guillaume Drouin, Denis Routhier, André Bergeron, Stéphane Vaillancourt (vice-président), Roch Charland (président) et Rémi Vaillancourt (secrétaire-trésorier).

Le Syndicat représentera toute personne commercialisant du grain selon les données du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales, soit; « tout grain ou graine récolté ou destiné à l'être, de blé, d'orge, d'avoine, de maïs-grain, de sarrasin, de fève, de soja, de seigle, de fève blanche, de féverole, de pois, de lin, de colza, de luzerne, de trèfle, de mil, de brome, de lotier, de moutarde, de tournesol ou de triticali et tout autre grain ou graine dérivé de l'une ou l'autre de ces espèces ».

Si vous avez une question liée aux cultures commerciales, n'hésitez pas à contacter l'un de ces administrateurs ou Stéphanie Forcier, agente syndicale, à la Fédération de l'UPA-Estrie au 819 346-8905, poste 135.

Du nouveau à la Fédération de l'UPA-Estrie

Mise sur pied du Comité fermes de petite taille

Stéphanie Forcier, agente syndicale

Le 26 février dernier se réunissaient pour la première fois les membres composant le Comité fermes de petite taille[1] de la Fédération de l'UPA-Estrie. Dorénavant, chaque syndicat local compte un administrateur attitré à ce poste. Ce comité permettra d'échanger des préoccupations communes, de dresser un portrait régional des principaux besoins en Estrie et de cibler des actions à entreprendre.

De gauche à droite: Frédéric Poudrette, Michel Dubé, Jean-Pierre Lavoie, Léandre Corriveau. À l'avant : Marie-Thérèse Bonnichon et François Bourassa. Absent sur la photo: Daniel

Considérant que plus de 40 % des entreprises agricoles de l'Estrie sont considérées de « petite taille », le comité permettra assurément une meilleure mobilisation et un contact plus direct avec les producteurs et productrices agricoles de notre région.

Veuillez noter qu'un siège est toujours vacant pour le Syndicat local de l'UPA de Coaticook. Si vous avez le goût de vous impliquer et de faire valoir vos idées, contactez Robert Trudeau au 819 346-8905, poste 113.

[1] Est considéré « ferme de petite taille », une entreprise qui déclare des revenus agricoles bruts de moins de 50 000 $.

Des producteurs rencontrent le ministre de l'Agriculture

Marc-Sylvain Pouliot, conseiller à la vie syndicale

Une quarantaine de producteurs agricoles ont répondu, le 9 mars dernier, à l'invitation des syndicats locaux de l'UPA des Sources et du Val-Saint-François et de Sherbrooke à venir discuter avec François Gendron, ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

La rencontre, qui a eu lieu au Centre communautaire René-Lévesque de Windsor, avait été organisée avant le déclenchement des élections. L'avenir nous dira si les questions et commentaires transmis au ministre auront une portée au-delà du 7 avril prochain.

Les thèmes abordés par les producteurs lors de la rencontre ont touché, entre autres, à l'impact pour les apiculteurs et pour l'environnement des semences traitées aux néonicotinoïdes, au déclin de la production ovine en contexte de surplus à la Financière agricole, à l'achat de produits québécois par les institutions gouvernementales et à la difficulté d'accès aux abattoirs pour les fermes de petite taille.

Rencontres des candidats à l'élection québécoise

Valéry Martin, M.A., conseillère aux communications

Les 17 et 18 mars derniers, le Conseil général de l'UPA a rencontré les chefs des quatre principaux partis politiques, dans le cadre de l'élection québécoise. Les attentes de l'Union envers le prochain gouvernement ainsi qu'une comparaison des programmes agricoles des partis est disponible sur www.upa.qc.ca. Vous trouverez aussi sur cette page des vidéos des différentes conférences de presse de Marcel Groleau en compagnie des chefs de parti ainsi que tous les communiqués émis par l'Union au cours de la campagne électorale.

La Fédération de l'UPA-Estrie a aussi rencontré des candidats de la région pour leur faire part des attentes des producteurs agricoles et demander des engagements clairs. Vous retrouverez un compte-rendu de ces rencontres dans un communiqué disponible sur www.estrie.upa.qc.ca.

Voilà des outils mis à votre disposition afin de faire un choix éclairé. Le 7 avril, rendez-vous tous aux urnes!

Invitation aux producteurs de bovins et ovins

Soirée d'information sur les règles régissant le transport des animaux

Nathalie Côté, agronome, agente à l'environnement et à l'assurance qualité de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) présentera des informations produites par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur les sujets suivants :

- Définition des animaux aptes et inaptes;
- Modification de la définition des boiteries;
- Responsabilité du producteur;
- Formation des inspecteurs;
- Compréhension du contexte des animaux de réformes à l'ACIA.

Date : 22 avril 2014
Heure : 19 h 30
Lieu : Hôtellerie Le Boulevard,
4201, boul. Bertrand-Fabi, Sherbrooke

Informations : Robert Trudeau, secrétaire du Syndicat des producteurs de bovins de l'Estrie
819 346-8905, poste 113 ou rtrudeau@upa.qc.ca

Mission accomplie pour la relève agricole de retour de France

Benoit Simard, vice-président du Syndicat de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE)

C'est en décembre dernier que cette aventure a débuté alors que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) faisait la promotion d'une mission en France sous le thème de la place des jeunes en agriculture. Me voilà donc, un mois et demi plus tard, à Paris à rencontrer une délégation de jeunes. Et quelle délégation! Nous étions 32 jeunes agriculteurs originaires du continent africain, de l'Europe de l'Est, de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et du Québec. Tous, possédaient une riche expérience du milieu agricole et ont grandement contribué aux échanges et à la mission. Cette fameuse mission consistait à la rédaction d'un Livre blanc sur la place des jeunes en agriculture. Ce Livre blanc devait par la suite être remis au ministre français de l'Agriculture lors d'une rencontre au Salon international de l'agriculture à Paris.

Rédiger ce Livre blanc n'a pas été une mince affaire. Tout d'abord, nous devions nous rendre jusqu'en Bretagne, et pour nous mettre en contexte, nous avons travaillé à découvrir le terroir : charcuteries, fromages, cidre, vin, crêpes bretonnes et autres pâtisseries.

Nous avons eu le plaisir d'aller à la rencontre de quelques producteurs laitiers et porcins. Les fermes laitières françaises ont beaucoup en commun avec celles du Québec. Pour l'instant du moins car l'élimination du système de gestion de l'offre est en voie de bouleverser l'industrie. Quelques experts, rencontrés au Crédit agricoles, prévoyaient voir la taille des fermes doubler au cours des cinq prochaines années malgré un volume de lait presque stable à l'échelle de la région. À terme, on croit que la ferme moyenne aura plus de 100 vaches. L'industrie porcine est également très présente en Bretagne où l'on dénombre le plus gros cheptel français. Nous avons été à même de constater que ce type d'agriculture intensive fait face à un puissant lobby écologiste.

La délégation au complet devant les bureaux de Renne métropole, un organisme qui s'occupe du développement industriel, résidentiel et agricole dans la ville de Renne en Bretagne.

Proximité oblige, de belles mesures sont mises en place pour favoriser la cohabitation de la ville et de la campagne. Plusieurs démonstrations de type « la campagne en ville » et marchés publics ont lieu en région pour permettre le dialogue avec les producteurs et l'achat de produits locaux. La plus importante initiative de valorisation de la profession est sans contredit, le Salon international de l'agriculture (SIA), où nous avons eu la chance de terminer notre séjour.

Le Livre blanc que nous avons rédigé, consiste en une série d'anecdotes révélatrices, de constats et de recommandations. Bien sûr, ce qui semble s'imposer chez nous n'est pas toujours adapté au contexte ailleurs. Le défi était donc de s'entendre sur des généralités, sans entrer dans la banalité. Nous étions guidés par des journalistes français très réputés. Les consensus paraissaient impossibles, les échanges étaient parfois secs, mais globalement, je peux dire que ce fut une des expériences les plus enrichissantes que j'ai vécues.

Je voudrais remercier Astrid Laye et Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) qui ont rendu possible cette aventure.

Appel lancé aux producteurs agricoles

Devenez des alliés de l'Opération Cisaille

Sergente Brigitte Leblanc, Sûreté du Québec
Collaboration spéciale

En 1999, la Sûreté du Québec a élaboré et mis en application le programme Cisaille visant à limiter l'expansion de la production de marijuana sur l'ensemble du territoire québécois. Dans ce programme, la population est considérée comme un partenaire essentiel pour lutter efficacement contre le phénomène.

L'expansion du phénomène des cultures de marijuana est une activité criminelle qui dépasse le cadre d'intervention des forces policières. L'ampleur du phénomène, en termes d'impacts et de conséquences sur la population, demande un partenariat entre les organismes, la population et la police afin de lutter efficacement contre ce type de criminalité.

L'expérience acquise au cours des années démontre que l'importance des productions augmente d'année en année lorsqu'elles ne sont pas contrecarrées, les producteurs illégaux associant la non-intervention des propriétaires à une acceptation des faits. Il est donc dans l'intérêt des citoyens de ne pas laisser ces criminels utiliser impunément leurs terres à des fins illégales.

La production, le trafic et la vente de marijuana sont lourds de conséquences pour la société. La marijuana est une drogue consommée de manière importante dans les écoles du Québec. **Une plantation de 100 plants peut alimenter en joints une polyvalente de 1 000 élèves durant plus de deux mois,** sans compter les conséquences désastreuses de la consommation sur leur développement.

Un policier responsable du programme Cisaille est nommé dans chacune des MRC du territoire. **Les producteurs agricoles peuvent être des alliés importants dans la lutte à la culture de cannabis en autorisant les policiers à intervenir sur leurs propriétés par le biais d'un *contrat social*.**

Pour plus d'information sur le programme Cisaille, le *contrat social* ou pour dénoncer toute activité illégale, la population est invitée à communiquer avec les policiers de la Sûreté du Québec de leur région, en composant l'indicatif régional suivi de 310-4141, ou encore directement avec le responsable du programme Cisaille de leur MRC.

Des signalements anonymes peuvent également être faits à l'organisme Échec au Crime, partenaire de la Sûreté du Québec dans le cadre du programme Cisaille au 1-800-711-1800.

Tenir des réunions peut être drôlement payant!

Yolande Lemire, conseillère en transfert d'entreprise
Collaboration spéciale

Pour poursuivre sur la voie des résolutions à adopter au cours de la prochaine année, je vous suggère une deuxième action : tenir des réunions.

Dans une entreprise agricole ou agroalimentaire, la tenue de réunions d'équipe est une activité essentielle. Pour être efficace, elle doit être bien préparée et bien conduite.

Dans trop d'entreprises, les réunions sont des activités malmenées, critiquées. On en change la date, on change l'heure, on les écourte ou encore on les reporte, mois après mois. Pourtant, cette activité bien simple est encore l'une des plus puissantes pour gérer des personnes et une entreprise. Une réunion, c'est une plateforme d'échange et de communication. Les réunions d'équipe constituent un moyen approprié pour développer et consolider le soutien social et le sentiment d'appartenance à l'équipe et au milieu de travail. Mais comment organiser une bonne réunion? Une réunion profitable qui vous aidera concrètement à communiquer vos idées, à comprendre celles des autres et à mettre de l'avant des façons de faire qui permettront à votre entreprise de connaitre le succès?

Premièrement, il faut démystifier ce qu'est une réunion. Une réunion est un temps prévu qui réunit un ensemble de personnes ayant pour but commun l'écoute, l'échange d'information, l'enrichissement des idées de chacun, la mise en place d'un plan d'action et la prise de décisions. En matière de gestion, il y a trois types de réunions : réunion stratégique, réunion de gestion et réunion d'organisation. Plus spécifiquement :

La réunion stratégique se tient une fois l'an dans un temps où les travaux dans votre entreprise agricole sont plus calmes. On la tient à la suite, par exemple, de l'exercice réalisé avec le comptable lors de la remise des états financiers de l'année précédente. J'entends votre comptable ou votre conseiller de gestion vous posez la question : « Et puis! Avez-vous des projets d'investissements cette année? » Et là… il y a un silence… Tenir une réunion stratégique permet d'effectuer un retour sur les bons coups réalisés l'année précédente. Cela permet aussi de réfléchir sur les difficultés vécues et les solutions ou les correctifs apportés pour résoudre ces dernières. Elle permet aussi de se projeter dans la vision de votre entreprise : où en êtes-vous? Quels sont vos objectifs pour la prochaine année? Quelles sont les actions à entreprendre pour réaliser vos objectifs?

Il est fortement suggéré de tenir une **réunion de gestion** une fois par mois. Pour ce faire, il importe de préparer vos rencontres. Faites un ordre du jour des points à discuter. Informez les gens du lieu et de l'heure de la rencontre. Confirmez-la par un petit mémo au tableau ou à un endroit commun pour tous les employés. Au cours de la réunion, il faut consacrer du temps pour échanger sur des projets et des orientations plus spécifiques. C'est le moment d'apporter les problèmes de gestion qui surgissent, de trouver des solutions, de prendre des décisions ou de discuter des résultats courants, des finances. C'est aussi le bon moment pour discuter des horaires de travail, des congés à venir, des vacances d'hiver ou d'été à planifier. Je recommande fortement, et ce, même si la réunion fut difficile de la terminer en mentionnant les bons coups réalisés et reconnaître le travail et les efforts de tous. Pourquoi? Ce petit moment de reconnaissance permet de DIRE MERCI discrètement et contribue à donner de la force et de l'énergie à l'équipe pour continuer.

Quant à la **réunion d'organisation ou d'opération**, elle vise à planifier, au mieux, le travail au quotidien. Ces réunions sont de courtes durées : 5 à 10 minutes et tenues à des temps fixes. Par exemple, une équipe de quatre personnes qui tient sa réunion d'organisation autour du chariot de traite. Chacun parle du travail à faire au cours de la journée ou du projet non terminé la veille, de ses besoins d'assistance dans une tâche, de l'utilisation des équipements, etc. Bref, chacun apporte son idée et son opinion du travail à réaliser sur la ferme de façon quotidienne. Par la suite, il y a discussion et mise en place des priorités, distribution des tâches, des ressources. À la fin de la rencontre, chacun sait ce qu'il a à faire au cours de la journée.

Tenir des réunions n'est pas une perte de temps, c'est payant. Combien croyez-vous économiser de temps et d'argent si toute l'équipe travaille dans le même sens? Dans la même direction? Visant les mêmes objectifs? Pensez-y!

La Ferme Réferjean de Cookshire-Eaton reçoit un prix en agroenvironnement

Julie Duquette, agr., M. Sc., Club agroenvironnemental de l'Estrie
Collaboration spéciale

Le 6 février 2014, lors de la Journée grandes cultures et conservation des ressources en Estrie, Réjean, Guillaume et Jérémy St-Pierre, de la Ferme Réferjean ont remporté le Prix de reconnaissance en agroenvironnement.

Cet honneur leur a été décerné, notamment pour souligner leurs nouvelles pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.

Plus concrètement, ce sont grâce à leurs travaux d'aménagement hydro agricoles, à l'amélioration de leur système de drainage de surface ainsi qu'à l'introduction des engrais verts et du travail réduit au sein de leur exploitation que les trois agriculteurs se sont démarqués. Des exploits qui démontrent bien qu'il est toujours possible d'adopter de bonnes pratiques environnementales tout en réduisant ses coûts de production.

De gauche à droite : Huguette Martel, agronome MAPAQ Estrie, Jérémy, Réjean et Guillaume St-Pierre, producteurs et Julie Duquette, agronome Club agroenvironnemental de l'Estrie (conseillère de la Ferme Referjean). Photo : Ermin Menkovic, MAPAQ Estrie.

En plus de souligner les exploits des agriculteurs, la Journée grandes cultures et conservation des ressources a aussi permis à six conférenciers de renom en agroenvironnement et en grandes cultures de transmettre leur savoir à plus de 94 participants.

Au terme de cette journée, le Club agroenvironnemental de l'Estrie est fier de constater que, s'il reste encore beaucoup de travail à faire, la relève ne cesse d'innover tout en ayant à cœur le respect de l'environnement.

Félicitations aux lauréats!

Club agroenvironnemental de l'Estrie

Le CIBLE *quossa donne*?

Ghislain Lefebvre, coordonnateur au développement régional, CIBLE

Au-delà de la marque Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) offre une panoplie de services afin d'aider dans leur commercialisation les producteurs de tout le territoire, de toutes tailles et sur tous les marchés.

Aide à la commercialisation

Le CIBLE aide les producteurs dans leur démarche de commercialisation. L'outil principal pour le faire est la marque Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, la marque régionale de certification de la provenance des aliments.

Des entreprises de toutes tailles

Les initiatives de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est profitent aux producteurs, producteurs-transformateurs et transformateurs de toutes tailles et dans une variété de marchés. Les projets de la dernière année ont profité aux entrepreneurs sur le marché de détail, de la restauration, de l'agrotourisme et dans les marchés publics et de solidarité.

Marché de détail

La moitié des entreprises certifiées Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est vise une mise en marché dans les épiceries. C'est pourquoi des efforts ont été déployés afin de tripler le nombre d'épiceries partenaires au cours de la dernière année, passant de 5 à 14. Le message central de la publicité diffusée sur les ondes de Radio-Canada Estrie au cours des dernières semaines visait ce segment de marché. Il est possible de voir la publicité sur www.createursdesaveurs.com.

Restaurants

En partenariat avec Tourisme Cantons-de-l'Est qui fait la promotion des Chefs créateurs, le CIBLE favorise l'accès au marché de la restauration pour les membres. Les chefs certifiés doivent utiliser des produits des Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est et l'afficher sur leurs menus. En novembre dernier, le 5 à 7 des Créateurs a rassemblé une quarantaine de personnes dans le but de favoriser le maillage d'affaires entre restaurateurs et producteurs.

Circuits courts

Plusieurs initiatives ont eu lieu au cours de la dernière année afin de favoriser les circuits courts, dont l'agrotourisme et les marchés publics et de solidarité. Il y a eu l'aide pour mettre en valeur les marchés publics sur la carte agrotouristique des Cantons-de-l'Est, la participation à l'organisation de la Grande journée du Marché public Lac-Mégantic en août dernier, la diffusion des événements que les producteurs voulaient faire connaître sur les réseaux sociaux et bien plus!

Au CIBLE, la dernière année a été riche en projets. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour connaître les projets de l'année qui s'en vient!

Ghislain Lefebvre, coordonnateur au développement régional, CIBLE, 819 346-8905, poste 121.

GALA DES PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT DES CANTONS-DE-L'EST, ÉDITION 2014

Lancement de la période des mises en candidature et nouvelle catégorie au Concours

Pour une 21e année, les organisations et les individus sont invités à présenter leurs réalisations environnementales aux Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est. La Fondation estrienne en environnement innove une fois de plus en proposant un tout nouveau prix : la catégorie « Relève ». S'adressant à des étudiants de niveau postsecondaire ayant développé un projet environnemental remarquable, le prix est assorti d'une bourse de 2 000 $.

Pour la Fondation, il s'agit d'une nouvelle voie de reconnaissance à des étudiantes et étudiants motivés par les enjeux environnementaux. Pour Guy Fouquet, président de la Fondation : « aucune des catégories du concours n'arrivait à souligner le travail exceptionnel des étudiants. Souvent avec peu de moyens, les étudiants développent des idées qui ont tout intérêt à être mises en valeur. Les administrateurs de la Fondation sont d'avis que la bourse qui accompagne le prix sera un levier intéressant afin de reconnaître la réalisation de ces idées et d'encourager leur poursuite. »

Rappelons que le Gala des Prix d'excellence en environnement est organisé conjointement par la Fondation estrienne en environnement et le Conseil régional de l'environnement. Chaque année, le gala vise à faire connaître et faire rayonner des projets exceptionnels ainsi qu'à reconnaître l'engagement des personnes et organisations qui, par leur apport, contribuent à améliorer la qualité de l'environnement dans la région.

Les prix visent les organisations, groupes ou personnes issus de neuf catégories :

- **Contribution personnelle**
- **Jeunesse (assorti d'une bourse de 1 000 $)**
- **Grande et moyenne entreprise ou institution**
- **Petite entreprise ou institution**
- **Secteur agricole et forestier**
- **Secteur municipal**
- **Groupe environnemental et OSBL**
- **Innovations en développement durable**
- **Relève** (assorti d'une bourse de 2 000 $) *nouveau*

Le jury sélectionnera les projets les plus méritants, qui seront présentés au Gala, l'automne prochain.

Pour vous procurer un formulaire :

- Visitez www.fondationfee.ca
- Ou adressez-vous au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
  Téléphone : (819) 821-4357 - Courriel : info@fondationfee.ca

La date limite pour le dépôt des candidatures est le vendredi 6 juin 2014